



Changement de poste suite à restructuration .

Par **Goya**, le **27/04/2015** à **15:45**

Je suis dans une entreprise de services depuis 18 ans . Les 7 premières années. J étais commerciale . Depuis 11 ans j occupe un poste de sédentaire . Lors de la restructuration mon employeur souhaite que je redevienne commerciale sur un perimetre de 200 km Quelles sont mes possibilités de refus sachant qu il existe en interne des postes de sédentaires à pouvoir . Et que je veux pas repartir sur là route . Je vous remercie pour votre réponse .

Par **P.M.**, le **27/04/2015** à **16:11**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si votre changement de poste a fait l'objet d'un avenant...

Par **P.M.**, le **28/04/2015** à **09:44**

Bonjour,
La demande ne peut pas être résolue par une réponse générale qui en plus ne tient pas compte d'une restructuration et pour laquelle il n'est pas question de mobilité mais de déplacements professionnels...

Par **P.M.**, le **28/04/2015** à **13:24**

L'employeur n'a pas besoin d'opposer une clause de mobilité dans le cadre de déplacements professionnels inhérents à une fonction contractuelle, une clause de mobilité ne s'applique qu'en cas de changement de résidence, donc c'est hors sujet...

Par **P.M.**, le **28/04/2015** à **19:12**

Eh bien moi, je l'affirme...